



Carignan

CONNECTÉE
DE NATURE



vo+re
voix
compte

Rapport sur le sondage citoyen

• • •

Stationnement sur les rues
Lareau et Bouthillier

Introduction

Dans le cadre d'une démarche participative visant à mieux répondre aux préoccupations des citoyens, la Ville de Carignan a initié un sondage auprès des résidents des rues Lareau et Bouthillier, du 21 juin au 21 juillet 2024. Ce sondage visait à recueillir l'opinion des citoyens concernant les options de stationnement sur ces deux rues locales. L'objectif principal était de trouver une solution adaptée à la sécurité des piétons et cyclistes, tout en prenant en compte l'achalandage variable de ces rues.

Contexte et problématique

Les rues Lareau et Bouthillier, mesurant respectivement 2 km chacune, sont sujettes à des problèmes récurrents de stationnement. En séance du conseil d'avril 2024, l'enjeu du stationnement a été soulevé, notamment l'impact sur la sécurité des piétons et des cyclistes qui doivent parfois circuler sur la chaussée lorsque les voitures occupent les places de stationnement. Ce problème est amplifié lors des périodes d'achalandage plus élevé, comme les week-ends et les jours fériés.

Méthodologie

Le sondage a été envoyé par courrier à tous les propriétaires des 352 foyers des rues Lareau et Bouthillier, les invitant à répondre par courriel. Le processus de consultation s'est déroulé du 21 juin au 21 juillet 2024. En l'absence de réponse, un vote par défaut en faveur du Choix 1 « Statut quo » était appliqué.

Objectifs du sondage

L'objectif de ce sondage était de consulter les résidents afin d'identifier la solution la plus appropriée pour répondre aux enjeux de sécurité et de circulation dans ce secteur. Trois options de stationnement ont été proposées:

Choix 1 : Statut quo

Stationnement permis des deux côtés de la rue en tout temps.

Choix 2 : Stationnement interdit d'un seul côté en tout temps

Stationnement interdit d'un côté fixe de la rue, créant un dégagement visuel et améliorant la sécurité des piétons.

Choix 3 : Stationnement interdit en alternance selon un horaire défini

Stationnement interdit alternativement selon les jours de la semaine, offrant un compromis entre sécurité et disponibilité des places.

CHOIX 1 <i>STATUT QUO</i> STATIONNEMENT PERMIS DES 2 CÔTÉS EN TOUT TEMPS		CHOIX 2 STATIONNEMENT INTERDIT D'UN CÔTÉ SEULEMENT EN TOUT TEMPS		CHOIX 3 STATIONNEMENT INTERDIT EN ALTERNANCE PAR JOURNÉE <i>SELON HORAIRE DÉFINI *</i>	
Avantage	Inconvénient	Avantage	Inconvénients	Avantages	Inconvénients
Maintien du nombre de cases de stationnement sur rue	Diminution du sentiment de sécurité des piétons et des cyclistes devant circuler dans les voies véhiculaires lorsque le stationnement sur rue sera utilisé	Sentiment de sécurité potentiel avec un dégagement visuel d'un côté de la rue, maintenant exempt de véhicules en tout temps	Risque possible d'augmentation de la vitesse Pollution visuelle avec ajout de 20 panneaux d'interdiction de stationnement Diminution de 50 % des stationnements sur rue disponibles	Augmentation du sentiment de sécurité avec un corridor de visibilité libre et exempt de véhicules en tout temps	Risque possible d'augmentation de la vitesse ¹ Pollution visuelle avec ajout de 40 panneaux d'interdiction de stationnement Diminution de 50 % des stationnements sur rue disponibles

Résultats du sondage

Le sondage a obtenu un taux de participation de 25 %, soit 87 réponses sur 352 foyers sondés. Voici la répartition des votes selon les choix proposés :

32 votes (**37 % des répondants**).

Choix 2 : Stationnement interdit d'un seul côté en tout temps

31 votes (**36 % des répondants**).

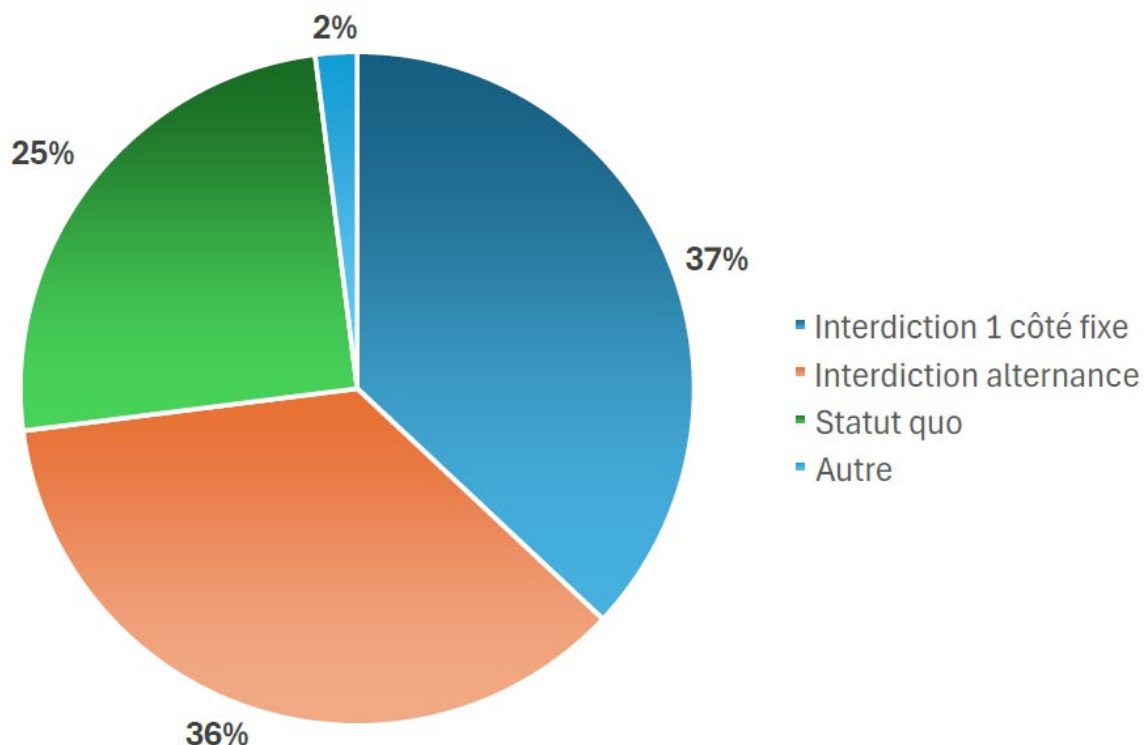
Choix 3 : Stationnement interdit en alternance selon un horaire défini

22 votes (**25 % des répondants**).

Choix 1 : Statut quo (stationnement permis des deux côtés)

Ces résultats montrent une légère préférence pour l'interdiction de stationnement d'un seul côté (Choix 2), bien qu'une part importante des citoyens soit en faveur du stationnement en alternance (Choix 3). Il est à noter que les votes pour le statut quo restent significatifs, mais ne représentent qu'un quart des participants.

Répartition des votes parmi les choix proposés



Autres données relevées

5 votes provenaient de locataires, un facteur à prendre en considération même si cela n'affecte pas les résultats globaux.

268 foyers (75 %) n'ont pas participé au sondage, laissant une majorité silencieuse.

En plus des choix de stationnement, plusieurs commentaires ont été formulés par les citoyens. Voici les principaux constats ressortis des observations qualitatives :

- 3 répondants ont mentionné l'importance de faire respecter l'interdiction de stationnement des véhicules commerciaux sur la rue.
- La question des trottoirs a été soulevée par 7 répondants. Certains ont exprimé leur soutien à leur installation pour améliorer la sécurité, tandis que d'autres ne sont pas en accord avec cette solution.
- 3 participants ont proposé d'ajouter une piste cyclable ou multifonctionnelle pour séparer les piétons et cyclistes de la chaussée.
- L'enjeu de la vitesse excessive a été mentionné à plusieurs reprises dans les commentaires. Certains citoyens ont exprimé leur crainte que la réduction du nombre de véhicules stationnés puisse encourager les automobilistes à rouler plus vite.

Décision du conseil municipal

Mise en place d'un projet pilote

Après avoir examiné les résultats du sondage et les commentaires des citoyens, le conseil municipal a pris en compte les résultats du sondage et a décidé de s'appuyer sur les avis exprimés par les 87 résidents ayant répondu, plutôt que de supposer que les 268 résidents qui n'ont pas voté souhaitaient le statu quo. Avec 37 % des voix en faveur d'une interdiction de stationnement d'un seul côté, le conseil a conclu que la majorité des répondants désiraient un changement. Ainsi, il a été décidé de mettre en œuvre un projet pilote visant à interdire le stationnement d'un côté sur les rues Lareau et Bouthillier. Les détails de ce projet sont les suivants :

- Rue Lareau : Stationnement interdit du côté impair
- Rue Bouthillier : Stationnement interdit du côté pair

Le choix des côtés s'est basé par la présence de lampadaires déjà existants sur ces côtés, offrant une meilleure visibilité aux piétons. L'ajout de la signalisation pourra être effectué sur les poteaux électriques existants, sans nécessiter l'ajout de poteaux supplémentaires. Cette mesure vise à améliorer la sécurité des piétons tout en réduisant l'impact visuel de l'ajout de panneaux de signalisation.

Suivi et évaluation

Le projet pilote sera suivi de près sur une période de neuf mois pour évaluer son efficacité dans diverses conditions saisonnières (automne, hiver, été). À l'issue de cette période, une nouvelle analyse sera effectuée pour déterminer si la mesure doit être maintenue, ajustée ou abandonnée.

Conclusion

Le sondage citoyen a permis de recueillir des avis diversifiés sur la problématique du stationnement sur les rues Lareau et Bouthillier. Bien que la majorité des citoyens n'aient pas participé au sondage, les résultats obtenus montrent une préférence pour une réglementation plus stricte du stationnement afin d'améliorer la sécurité des piétons et cyclistes. Plutôt que de présumer que les résidents n'ayant pas répondu au sondage souhaitaient maintenir le statu quo, le conseil municipal a choisi de se baser sur les réponses reçues. En conséquence, un projet pilote d'interdiction de stationnement d'un côté de la rue sera mis en place pour une période d'essai de neuf mois, afin de tester son efficacité.



Merci de votre participation